

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31	Séance du 20 novembre 2024 à 19h00 Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.
Délibération : N° DEL_2024_098 OBJET : PROJETS DE RENOVATION D EQUIPEMENTS POLITIQUE DE LA VILLE	Date de convocation : Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE Étaient absents Mme Nadia MEBARKI, Mme Cendrine BARLET Ont donné pouvoir Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Leila MECHTAR (pouvoir à Céline CLAUDE) Alexandre PETIAUX (pouvoir à Vincent BONY) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT) Frédéric MARINELLI (pouvoir à Séverine REYNAUD) Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence :

Vu l'article L2121-29 CGCT,
Vu l'article L2122-22 du CGCT,
Vu la délibération n° DEL_2024_056 du conseil municipal du 22 mai 2024 relative au contrat de ville 2024 – 2030, Engagements quartiers 2030 – Convention d'application territoriale de la commune de Rive de Gier.

La Dotation Politique de la Ville (DPV) bénéficie chaque année aux communes de la métropole et d'outre-mer particulièrement défavorisées et présentant d'importants dysfonctionnements urbains. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Il revient au Préfet de la Loire de sélectionner les projets présentés par les communes en leur attribuant une subvention tout en répondant aux exigences suivantes :

- figurer dans la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville
 - concerner les domaines suivants: éducation, culture, nouvelles technologies, emploi-économie, santé, sécurité et social.
- La Ville de Rive de Gier souhaite présenter, à ce titre, quatre opérations sur la base de ces critères.

Contenu :

La commune de Rive de Gier est engagée, depuis plusieurs années, dans une forte dynamique de développement social et de renouvellement urbain centrée sur la création d'un pôle d'attractivité en cœur de ville, par la réhabilitation d'équipements et le réaménagement d'espaces publics.

Cette centralité est pour la ville et ses habitants mais aussi pour les petites communes des coteaux, une opportunité par l'offre de services, de commerces et d'équipements proposée au sud du département.

Dans le cadre de la nouvelle contractualisation du Contrat de Ville, la réalisation d'un diagnostic social du quartier a rappelé, la nécessité de renforcer les services publics et l'accès aux droits, la tranquillité publique par la prévention et la médiation et de développer les équipements de proximité, ceci afin de garantir un service public de qualité.

Les objectifs seront donc de réduire les inégalités d'accès aux droits, d'organiser la mutualisation des services et d'améliorer la qualité de services aux habitants.

Les 4 opérations listées ci-dessous :

- Rénovation de locaux pour l'implantation d'une Maison France Services,
- Aménagement d'un futur local de médiation,
- Aménagement d'une nouvelle aire de jeux extérieure,
- Fourniture et pose d'un city stade.

Ces projets de rénovation d'équipements publics s'inscrivent dans le cadre de la politique de la ville.

Point financier :

Le montant prévisionnel de l'opération est évalué à 291 152,00 € HT.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les 4 opérations et d'autoriser M. le Maire, ou son représentant légal, à signer tout acte afférent auprès de la Préfecture.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance
Julien CHANELIERE**

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 042-214201865-20241120-DEL_2024_098-DE

